



CSA Forêt Agriculture Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail du 25 mars 2025

Déclaration liminaire de l'Élan Commun

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En préambule, l'Élan Commun souhaite rappeler que ce CSA s'ouvre dans un contexte marqué par des attaques répétées contre nos missions, une contestation publique croissante, et des pressions de plus en plus fortes sur les agents. C'est pourquoi, face à cette montée inquiétante des tensions, nous tenons à apporter notre soutien à nos collègues, afin de leur permettre d'exercer leur mission dans un environnement où leur sécurité et leur motivation doivent être préservées.

L'Élan Commun souligne l'importance d'avoir des effectifs adéquats et de reconnaître les missions des agents. Nous demandons des garanties de protection et un engagement fort pour un service public respecté.

L'Élan Commun souhaite rappeler et signaler que l'ordre du jour et le document associé à cette Formation Spécialisée sont transmis trop tardivement. De plus, dans cette instance plusieurs sujets importants n'ont pas été abordés, tels que les risques dans les services forestiers (agents pathogènes, terrains accidentés, risques routiers...) et les risques d'agression, physique ou verbale.

Par ailleurs,

L'Élan Commun déplore que les contractuels, ne soient pas éligibles à l'indemnité de gestion de crise (IGC). Pourtant, sans ces agents, qui viennent en renfort chaque année, les SEA ne pourraient pas fonctionner correctement, par manque de personnels titulaires !!! L'Élan Commun constate qu'ils sont les grands oubliés dans cette réglementation.

Pourquoi le MASA ne leur attribue-t-il pas une prime spéciale équivalente à cette IGC ?

Abordons également d'autres situations délicates rencontrées par les contractuels. En effet, L'Élan Commun souhaite vous interpeller sur des pratiques plus que douteuses dans certaines structures qui s'arrangent pour minimiser la prime de précarité due aux agents à la fin de leur contrat. Les SGCD font signer plusieurs contrats, dont le dernier est d'une durée plus courte auquel ils appliquent les 10 % de précarité. Pas d'avenant au contrat, car il faudrait prendre en charge la totalité de la période. Et surtout, sur le dernier contrat, on change la mission d'origine vers une autre, mais les contractuels font toujours les mêmes tâches.

**Voilà comment on détourne la réglementation aux détriments des plus précaires.
Et la liste est longue sur les conditions de travail de ces personnels !**

Lorsque ceux-ci ne perçoivent pas la totalité de leur salaire (contrat signé trop tardivement). Ils doivent s'estimer heureux car ils auront une avance ; Ou pas, ils attendront le mois d'après.
Mais aussi, pour ceux à qui on a promis une CDIisation (suite à des contrats de longue durée) par

anticipation et qui, à force de se battre, se voient finalement, au tout dernier moment, être "simplement" prolongés en CDD de 3 ans.

L'administration se soucie peu des répercussions néfastes que cette précarité financière peut engendrer sur leur quotidien.

Ces agents n'osent jamais se plaindre de peur de ne pas être rappelés !!! C'est révoltant !!!
Pour l'Élan Commun, c'est inadmissible !!!

Ainsi, le recours systématique à des contrats précaires au sein des services, privilégie la flexibilité au détriment de la stabilité. Les contractuels, bien qu'étant disponibles, se retrouvent exposés à une précarité chronique.

L'Élan Commun appelle donc à une réflexion approfondie sur les conséquences de cette stratégie, plaidant pour des solutions qui favorisent une situation stable.

Mise en place du contrôle unique

Le 4 novembre 2024, le Premier Ministre a signé une circulaire visant à la « mise en place du contrôle unique dans les exploitations agricoles » suite aux mobilisations des agriculteurs. Si la colère du monde agricole est légitime, ce ne sont ni les normes, ni les contrôles qui sont responsables de la dégradation indéniable des revenus ni des conditions de vie et de travail d'une partie des agriculteurs.

Les contrôles ne se sont pas multipliés au cours des dernières années parce que les effectifs de tous les services de l'État ont fondu comme neige au soleil ! Il y a moins de contrôles, moins de vérifications et, d'ores et déjà, plus de dégâts et d'abus, divers et variés.

Pour l'Élan Commun, les normes et les contrôles sont nécessaires car utiles pour limiter l'usage des pesticides, utiles pour vérifier le contenu de nos assiettes, utiles pour vérifier la préservation des rivières et des zones humides, nécessaire à notre ressource vitale en eau... **C'est même Indispensable !!!**

Les agents des services agricoles et forestiers sont également confrontés à des situations d'agressions physiques ou verbales. Ces comportements agressifs, illustrés par des cas comme celui observé à la DDT 87 face à la Coordination rurale, demandent une réponse rapide et adaptée.

Les services effectuant des contrôles, agricoles comme forestiers, doivent pouvoir le faire en sécurité et soutenus par l'ensemble de la hiérarchie et du Ministère. Cette absence de sécurité peut avoir des répercussions sur la santé mentale et la motivation des agents.

Transfert de la gouvernance de la politique forestière du MASA au ministère de l'Écologie (MTEBFMP)

La réorganisation des périmètres ministériels, bien que courante, soulève des inquiétudes pour les agents, notamment en ce qui concerne la mission Forêt, historiquement gérée par le ministère de l'Agriculture. Le manque de clarté et de dialogue social autour de ces changements génère une atmosphère d'incertitude.

Il est crucial d'établir des garanties formelles et d'engager des discussions ouvertes lors du prochain CSA Agriculture et Forêt, afin de rassurer les agents et de prévenir des impacts négatifs.

En conclusion :

Pour l'Élan commun il est essentiel que la F3SCT prenne rapidement en charge ces problématiques afin d'améliorer les conditions de travail pour garantir un environnement de travail plus stable, sécurisé et équitable.